

FITECO

A.D.O.P.S 53

488656117
ASSOCIATION

Technopolis 4
Bat J
Rue Louis de Broglie
53810 CHANGE

ETATS FINANCIERS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

670 Rue de Grinhard
BP 90061
53102 MAYENNE CEDEX
Tél : 02-43-30-45-45
Fax : 02-43-04-40-75
E.mail : mayenne@fiteco.com

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 778	2 640	138	433	- 295
Autres immobilisations corporelles	40 380	19 520	20 860	1 308	19 552
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations	5		5	5	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	43 163	22 160	21 003	1 746	19 257
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	268		268		268
Valeurs mobilières de placement	149 433		149 433	147 841	1 592
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	168 844		168 844	127 159	41 685
Charges constatées d'avance	559		559	366	193
TOTAL (II)	319 104		319 104	275 366	43 738
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	362 267	22 160	340 107	277 112	62 995

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	154 793	141 890	12 903
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves	66 635	66 917	- 282
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	13 342	12 620	722
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	20 362		20 362
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	255 131	221 428	33 703
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	12 257		12 257
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)	12 257		12 257
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	35 735	15 888	19 847
Autres	36 985	39 796	- 2 811
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	72 720	55 684	17 036
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	340 107	277 112	62 995
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services	14 250		14 250	12 903	1 347	10,44	
Montants nets produits d'expl.	14 250		14 250	12 903	1 347	10,44	
Autres produits d'exploitation							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			294 067	281 313	12 754	4,53	
Cotisations							
Autres produits			2	1	1	100,00	
Reprise de provisions							
Transfert de charges			268		268	N/S	
Sous-total des autres produits d'exploitation			294 337	281 314	13 023	4,63	
Total des produits d'exploitation (I)			308 587	294 217	14 370	4,88	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)							
Produits financiers							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés			2 247	2 153	94	4,37	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)			2 247	2 153	94	4,37	
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital			81		81	N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (IV)			81		81	N/S	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			310 915	296 370	14 545	4,91	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs							
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT							
TOTAL GENERAL			310 915	296 370	14 545	4,91	

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	1 027	3 427	- 2 400	-70,03
Services extérieurs	4 377	4 211	166	3,94
Autres services extérieurs	152 079	141 880	10 199	7,19
Impôts, taxes et versements assimilés	715	502	213	42,43
Salaires et traitements	92 742	88 293	4 449	5,04
Charges sociales	45 447	43 301	2 146	4,96
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	1 186	2 132	- 946	-44,37
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
Autres charges		5	- 5	-100
Total des charges d'exploitation (I)	297 573	283 750	13 823	4,87
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	297 573	283 750	13 823	4,87
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	13 342	12 620	722	5,72
TOTAL GENERAL	310 915	296 370	14 545	4,91
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

ANNEXE

Préambule

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 340 107 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de de 13 341.55 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/03/2019 par le Conseil d'administration.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le Règlement N° 2016-07 du 4 novembre 2016 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendances des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titres onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Immobilisations décomposables :

L'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires et dégressifs en fonction de la durée de vie prévue.

Créances et dettes :

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Subventions :

Les subventions sont valorisées à leur valeur nominale de cet exercice :

- Financement FIR : organisation et coordination de la PDSA en Mayenne	241 807 €
- Financement FIR : formation à la régulation des internes en médecine générale	7 600 €
- Expérimentation régulation des médecins du samedi matin	44 660 €

Une subvention d'investissement de 32 699 € a été perçue pour l'aménagement de la maison médicale de Mayenne. 12 257€ de cette subvention a été enregistrée en fonds dédiés.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle :

Les charges et produits sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité commerciale pour leur montant réel.

Engagement de retraite :

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et des hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,60 %
- Taux de croissance des salaires : 1,50 %

Le montant de l'engagement de retraite s'élève à 5 677 € à la date du 31/12/2018

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	22 716			22 716
Immobilisations financières	5			5
TOTAL	22 721			22 721

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	20 974	1 105		22 160
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	20 974	1 105		22 160

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Installations techniques	2 778	2 640	138	5 ans
Materiel de bureau + informatique	11 560	11 560	0	de 3 à 8 ans
Mobilier	8 378	7 879	498	5 ans
Mobilier mmg mayenne	20 442	81	20 361	de 7 à 10 ans
TOTAL	43 158	22 160	20 998	

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges d'avance	827	827	
TOTAL	827	827	

Notes sur le bilan actif (suite)

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières Clients et comptes rattachés Autres créances Disponibilités	268
TOTAL	268

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	35 735	35 735		
Dettes fiscales et sociales	26 885	26 885		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	10 100	10 100		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	72 720	72 720		

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	35 735
Dettes fiscales et sociales	8 975
Autres dettes	5 800
TOTAL	50 510

Autres informations

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires du commissaire aux comptes :

Le montant hors taxes des honoraires du Commissaire aux Comptes comptabilisés en charges au cours de l'exercice s'est élevé à 1 910 € au titre de la mission légale des commissaires aux comptes.

Ils ne concernent que la mission légale de certification des comptes.

ASSOCIATION ADOPS 53

*Association
Loi du 1er juillet 1901*

*Rue Louis de Broglie – Bâtiment J
53000 LAVAL*

Exercice clos le 31 décembre 2018
Rapport sur les comptes annuels



Sylvain BEGENNE
Sophie DELSAUX
Rémi LAMBERT
Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit - Parc d'Activités Angers-Beaucouzé
1 rue du Tertre - CS 60119 - 49072 BEAUCOUZÉ CEDEX
Tél. 02 41 22 22 30 - Fax 02 41 47 47 95 - E-mail : beaucouze-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de l'ASSOCIATION ADOPS 53,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION ADOPS 53 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe « Principes comptables généraux » expose les principes comptables applicables notamment le principe lié à l'indépendance des exercices. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les procédures mises en œuvre par l'association sur lesquelles se fondent les évaluations relatives à l'indépendance des exercices.

VERIFICATION SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaucouzé, le 1^{er} avril 2019

Pour TGS France Audit,



Rémi LAMBERT
Commissaire aux Comptes

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 778	2 640	138	433	- 295
Autres immobilisations corporelles	40 380	19 520	20 860	1 308	19 552
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations	5		5	5	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	43 163	22 160	21 003	1 746	19 257
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	268		268		268
Valeurs mobilières de placement	149 433		149 433	147 841	1 592
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	168 844		168 844	127 159	41 685
Charges constatées d'avance	559		559	366	193
TOTAL (II)	319 104		319 104	275 366	43 738
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	362 267	22 160	340 107	277 112	62 995

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 <small>(12 mois)</small>	Exercice précédent 31/12/2017 <small>(12 mois)</small>	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	154 793	141 890	12 903
. Ecart de réévaluation			
. Réserves	66 635	66 917	- 282
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	13 342	12 620	722
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	20 362		20 362
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	255 131	221 428	33 703
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	12 257		12 257
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)	12 257		12 257
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	35 735	15 888	19 847
Autres	36 985	39 796	- 2 811
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	72 720	55 684	17 036
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	340 107	277 112	62 995
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	14 250		14 250	12 903	1 347	10,44
Montants nets produits d'expl.	14 250		14 250	12 903	1 347	10,44
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			294 067	281 313	12 754	4,53
Cotisations						
Autres produits			2	1	1	100,00
Reprise de provisions						
Transfert de charges			268		268	N/S
Sous-total des autres produits d'exploitation			294 337	281 314	13 023	4,63
Total des produits d'exploitation (I)			308 587	294 217	14 370	4,88
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			2 247	2 153	94	4,37
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			2 247	2 153	94	4,37
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			81		81	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			81		81	N/S
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			310 915	296 370	14 545	4,91
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			310 915	296 370	14 545	4,91

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	1 027	3 427	- 2 400	-70,03
Services extérieurs	4 377	4 211	166	3,94
Autres services extérieurs	152 079	141 880	10 199	7,19
Impôts, taxes et versements assimilés	715	502	213	42,43
Salaires et traitements	92 742	88 293	4 449	5,04
Charges sociales	45 447	43 301	2 146	4,96
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	1 186	2 132	- 946	-44,37
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
Autres charges		5	- 5	-100
Total des charges d'exploitation (I)	297 573	283 750	13 823	4,87
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	297 573	283 750	13 823	4,87
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	13 342	12 620	722	5,72
TOTAL GENERAL	310 915	296 370	14 545	4,91
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Préambule

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 340 107 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de de 13 341.55 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/03/2019 par le Conseil d'administration.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le Règlement N° 2016-07 du 4 novembre 2016 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendances des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titres onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Immobilisations décomposables :

L'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires et dégressifs en fonction de la durée de vie prévue.

Créances et dettes :

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Subventions :

Les subventions sont valorisées à leur valeur nominale de cet exercice :

- Financement FIR : organisation et coordination de la PDSA en Mayenne	241 807 €
- Financement FIR : formation à la régulation des internes en médecine générale	7 600 €
- Expérimentation régulation des médecins du samedi matin	44 660 €

Une subvention d'investissement de 32 699 € a été perçue pour l'aménagement de la maison médicale de Mayenne. 12 257€ de cette subvention a été enregistrée en fonds dédiés.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle :

Les charges et produits sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité commerciale pour leur montant réel.

Engagement de retraite :

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et des hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,60 %
- Taux de croissance des salaires : 1,50 %

Le montant de l'engagement de retraite s'élève à 5 677 € à la date du 31/12/2018

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	22 716			22 716
Immobilisations financières	5			5
TOTAL	22 721			22 721

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	20 974	1 105		22 160
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	20 974	1 105		22 160

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Installations techniques	2 778	2 640	138	5 ans
Materiel de bureau + informatique	11 560	11 560	0	de 3 à 8 ans
Mobilier	8 378	7 879	498	5 ans
Mobilier mmg mayenne	20 442	81	20 361	de 7 à 10 ans
TOTAL	43 158	22 160	20 998	

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges d'avance	827	827	
TOTAL	827	827	

Notes sur le bilan actif (suite)

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières Clients et comptes rattachés Autres créances Disponibilités	268
TOTAL	268

Charges constatées d'avance
<p>Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.</p>

Notes sur le bilan passif

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	35 735	35 735		
Dettes fiscales et sociales	26 885	26 885		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	10 100	10 100		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	72 720	72 720		

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	35 735
Dettes fiscales et sociales	8 975
Autres dettes	5 800
TOTAL	50 510

Autres informations

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires du commissaire aux comptes :

Le montant hors taxes des honoraires du Commissaire aux Comptes comptabilisés en charges au cours de l'exercice s'est élevé à 1 910 € au titre de la mission légale des commissaires aux comptes.

Ils ne concernant que la mission légale de certification des comptes.